

Disponibilité du « haut débit » à des conditions concurrentielles : Un enjeu pour l'aménagement du territoire wallon

Position de la Conférence Permanente des Intercommunales

Difficulté pour les entreprises d'obtenir des offres d'accès Internet haut débit. Pas assez de compétition sur le terrain entre les opérateurs

Internet devient un outil de travail banalisé dans le milieu professionnel. Un nombre croissant d'entreprises se lancent dans des applications e-business. Et la quasi totalité des sociétés ne peuvent plus concevoir leur communication avec l'extérieur sans au moins un système de messagerie électronique, ce qui nécessite pratiquement un accès permanent à Internet.

Ces derniers mois, de nombreuses entreprises ont fait part aux différentes intercommunales de développement économique couvrant la région wallonne (plus de 200 parcs d'activités totalisant plus de 4 000 entreprises) de difficultés pour obtenir une offre d'accès Internet haut débit à un rapport qualité-prix conforme à leurs attentes.

Les entreprises relèvent surtout le faible nombre d'offres disponibles sur le terrain en Wallonie.

Même des solutions de base comme l'ADSL, technologie basée sur le réseau traditionnel en paires de cuivre de Belgacom, ne sont parfois pas disponibles. Si cette situation se rencontre heureusement de moins en moins souvent dans les parcs d'activités économiques, des zones importantes telles que Garocentre, zone d'activités de transport multimodal, restent toujours non desservies par cette technologie. En dehors des parcs d'activités économiques, de nombreuses entreprises au sud du sillon Sambre & Meuse n'y ont pas accès. Souvent, les alternatives sont coûteuses, parfois même hors de portée des petites entreprises. L'obligation d'y recourir constitue un très grand handicap en termes de compétitivité.

De plus, si les entreprises sont généralement satisfaites dans un premier temps d'avoir accès à l'ADSL, elles sont demanderesse à long terme de technologies plus performantes, amenées à supplanter progressivement l'ADSL au niveau des connexions professionnelles.

Les infrastructures en fibres optiques nécessaires au plus près de l'entreprise

Ces nouvelles technologies d'accès nécessitent la présence de fibres optiques au plus près du client.

Ces technologies sont toutefois encore très peu présentes :

- Les opérateurs de télécommunication s'estiment freinés dans leur souhait de déployer de tels services en Wallonie par le parcours du combattant qu'ils doivent suivre pour disposer de telles connexions de bout en bout, faute de pouvoir s'adresser à un ensemble offrant en un seul point de contact toute la panoplie des infrastructures possibles.
- Il reste économiquement très risqué pour les opérateurs d'investir dans la pose de fibres optiques lorsqu'il s'agit de desservir des parcs d'activités peu denses ou des entreprises isolées situées en dehors des zones urbaines.

Le haut débit : un enjeu important d'aménagement du territoire wallon

Or, à notre époque où l'accès facile à Internet à un coût raisonnable conditionne le développement des entreprises, il n'est pas imaginable, sur le plan de l'aménagement du territoire, d'imposer une concentration des entreprises dans quelques métropoles privilégiées, contribuant ainsi à la désertification des zones rurales. Il se pose là clairement une problématique de service public aussi aiguë qu'en matière de téléphone, d'eau et d'électricité, alors que, paradoxalement, ces technologies étaient censées permettre le travail à distance.

Les différentes intercommunales de développement économique couvrant la région wallonne, interpellées chacune par cette situation, constatent, sur le terrain, qu'il n'est pas possible de se baser uniquement sur le marché afin d'espérer résoudre ce manque de compétition pour fournir des services de télécommunications avancés aux entreprises.

Sans intervention publique, une dichotomie des territoires apparaîtra : d'un côté, les zones urbaines, bien desservies généralement par plusieurs opérateurs, et d'un autre côté, le reste du territoire wallon, où les offres à très haut débit seront quasi inexistantes ou proposées par un seul opérateur en situation de monopole de fait.

Si la situation n'est heureusement pas aussi inquiétante que dans des régions périphériques du sud de l'Europe notamment, la forte concurrence qui s'exprime avec les régions jouxtant la Wallonie impose de veiller à maintenir tant la compétitivité des entreprises déjà installées dans les différentes provinces wallonnes, que l'attractivité de celles-ci pour des investisseurs étrangers.

En tant qu'organismes chargés d'assurer un développement économique équilibré sur l'ensemble de leurs territoires, les Intercommunales sont soucieuses que les entreprises, quelle que soit leur taille, leur localisation et leurs besoins, du moment qu'elles se situent dans des lieux de concentration économique (parcs d'activités ou autres) puissent avoir toujours accès à des technologies de télécommunications up-to-date, à des conditions concurrentielles.

A cette fin, il est nécessaire qu'il existe sur le terrain une concurrence effective, avec au minimum le choix entre 2 offres complètes totalement distinctes, et au moins une infrastructure haut débit (en fibres optiques) « ouverte », c'est-à-dire utilisable par tout opérateur de télécommunication à des conditions transparentes et non discriminatoires.

Recommandations

Dans l'optique de favoriser le développement de la compétition au niveau de la fourniture de services de télécommunication « hauts débits », y compris dans des zones moins rentables, les intercommunales wallonnes de développement économique formulent les recommandations suivantes :

- A court terme, pour les accès xDSL : la mise en œuvre au niveau fédéral d'une obligation pour les opérateurs de télécommunications dits « puissants », lorsqu'ils ne sont pas en mesure de fournir un accès xDSL, de fournir une solution alternative au même coût.
- Pour les raccordements à plus hauts débits (via fibres optiques) : la constitution en Wallonie d'un réseau public de télécommunication 'haut débit'. Un tel réseau existe pour ainsi dire déjà, un grand nombre d'organismes publics ayant déjà posé des fibres optiques (MET-SOFICO, Câblo-opérateurs, Belnet,...), mais souvent ponctuellement ou au niveau juste d'une sous-région. Une coordination pour éviter tant les doublons que les maillons manquants, une harmonisation des conditions de mises à disposition à des tiers, et la mise en place d'un guichet unique permettraient aux différents opérateurs de louer plus aisément des infrastructures (pas uniquement des « bandes passantes » mais aussi des fibres optiques complètes) et de les commercialiser aux entreprises¹.

Une intervention complémentaire des pouvoirs publics régionaux resterait nécessaire, mais pourrait ainsi se concentrer sur les parcs d'activités non encore desservis par des infrastructures en fibres optiques à des conditions « ouvertes », soit en finançant l'installation d'un tel réseau lorsque la demande peut le justifier à long terme, soit en mettant en œuvre des solutions alternatives innovantes nécessitant des investissements moins importants (ex : accès par satellite).

Par ailleurs, dans le cadre d'une politique d'équipement à très long terme des zones d'activités économiques, les Intercommunales de développement économique comptent prévoir des passages de câbles et chambres de tirage pour fibres optiques le long des voiries des nouvelles zones d'activités économiques et des futures extensions de zones. Ces infrastructures seront mises à disposition des opérateurs intéressés à y tirer leur réseau de télécommunication. L'objectif poursuivi est de réduire le coût pour ces opérateurs de déployer leur réseau et d'éviter les multiples ouvertures de trottoir.

Ces infrastructures pourraient être effectués aussi dans les parcs d'activités existants, en partenariat avec d'autres acteurs publics, tels que les câblo-opérateurs et la SOFICO, là où il n'existe pas de réseaux capillaires de desserte par fibres optiques ou là où il appartient à un seul opérateur ne permettant pas à d'autres acteurs de l'utiliser à des conditions compétitives.

¹ Les Intercommunales se réjouissent qu'une politique plus active et globale de valorisation du réseau en fibres optiques installées par le MET va être mise en œuvre par l'entremise de la SOFICO. Un premier pas est d'ores et déjà fait vers la constitution d'un guichet unique. Une stratégie à long terme de déploiement évitant les doublons et des conditions d'interopérabilité transparentes (possibilité tant d'échanges/locations de bandes passantes que de fibres complètes) devront toutefois être adoptées afin que les autres acteurs publics détenteurs d'infrastructures puissent adéquatement apporter leur pierre à l'édifice et permettent ainsi la mise en œuvre de ce guichet unique que les opérateurs appellent de leurs vœux pour fournir une offre cohérente à leurs clients.